

PROGRAMME DE FORMATION

Formation à la conduite des Chariots de manutention automoteurs Gerbeurs à conducteur accompagnant.

Référence : CACESO03

VOTRE BESOIN : (ou votre problématique)

Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur accompagnant doit avoir reçu une formation adéquate (art.4323-55 du code du travail). Il est en outre recommandé qu'il soit titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998 avec recommandations de janvier 2020.

NOTRE REPONSE :

Mettre en place une formation basée sur la connaissance des responsabilités en tant qu'utilisateur de transpalette et gerbeur à conducteur accompagnant.
L'identification des règles et consignes de sécurité spécifiques à l'utilisation des transpalettes et des gerbeurs.



Dates et lieux : Nous contacter
02.41.60.48.16
integralformation@orange.fr

PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne amenée à utiliser un chariot de manutention automoteurs et gerbeur à conducteur accompagnant
Prérequis : Avoir 18 ans révolus le jour de la formation. Être médicalement apte par le médecin du travail.

MODALITE DE LA FORMATION

- 7 heures et 21 heures en **présentiel**.
- Effectif moyen : **6 personnes maximum par formateur et en fonction du nombre de catégories à former**



Cette prestation est accessible sous conditions aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

- Selon la R485, les participants seront capables de conduire des chariots de manutention et gerbeur à conducteur accompagnant.
- D'utiliser des chariots de manutention et gerbeur à conducteur accompagnant.
- De savoir se situer et être acteur de la prévention des risques.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par des formateurs qualifiés et ou testeurs dont les compétences techniques, pédagogiques sur la sécurité et la conduite des ponts roulants à commande au sol et faire de l'élingage sont actualisées et sont titulaires du CACES R485.
- Diaporama et vidéos : INRS.

VALIDATION /EVALUATION

- Démonstrations et **exercices pratiques sur la méthode** de la manipulation des chariots de manutention et gerbeur à conducteur accompagnant.
- Avec un testeur habilité, l'**examen théorique** via un **test théorique** et l'**examen pratique** via des **exercices de conduite** sanctionnent la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.
- Un **examen théorique** via un **QCM et pratique** avec un **exercice de manipulation** sanctionnent l'aptitude des participants.
- Evaluation de la formation par les participants avec le document « **Evaluation de la formation** ».
- Durée de validité :** 5ans

DOCUMENTS REMIS

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence.
- Les cartes de Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.

PROGRAMME DE FORMATION

Formation à la conduite des Chariots de manutention automoteurs

Gerbeurs à conducteur accompagnant

DEROULE DE LA FORMATION

✦ ACCUEIL - PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE.

Durée : 10 minutes

Moyens à planifier :

Salle et vidéoprojecteur. Zone de conduite permettant les exercices et l'examen pratiques en toute sécurité. En cas de PANDEMIE, application des recommandations INRS.

✦ PARTIE THEORIQUE

- Législation.
- Classification des engins, source d'énergie.
- Responsabilité du conducteur accompagnant.
- Vérifications journalières obligatoires et maintenance de 1er niveau.
- Les règles et consignes de l'Entreprise. Le plan de circulation.
- Notions d'équilibre et de capacité des engins, lecture de la plaque de charge.
- Consignes et règles d'utilisation, levage, circulation, gerbage et dépose d'une charge, chargement et déchargement des transporteurs
- Consignes de stockage.

✦ PARTIE PRATIQUE

- Vérifications journalières sur les engins, prise de poste, position de conduite
- Evolution à vide, en marche avant et arrière, prise et dépose de charge, circulation en charge, gerbage et dégerbage, stockage et déstockage en palettier, chargement et déchargement de véhicules, toutes ces opérations dans diverses conditions de travail.
- Manutentions spécifiques à l'entreprise.
- Stationnement des engins.

✦ UN CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES EST EFFECTUE ET UN EXAMEN THEORIQUE ET PRATIQUE SANCTIONNE LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE.

Durée : 6 Heures 40 et 20 Heures 40

✦ BILAN, SYNTHESE DU STAGE ET EVALUATION DE SATISFACTION DES STAGIAIRES. 10 minutes.

Support à transmettre pour les stagiaires : « Conduite des transpalettes et gerbeurs » Ressources pédagogiques MémoForma.